RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 15 avril 2024

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/24/309
Vos réf. :
Affaire suivie par : Laurent MICHEL
Tél. : 01 40 81 90 32
Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Monsieur le Préfet du Nord

Objet : Accusé de réception d'une demande de cadrage préalable
Dossier : Construction d'une usine de matériaux de batteries électriques à Gravelines par XTC et ORANO

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 28 mars 2024, l'Autorité environnementale a reçu une demande de cadrage préalable relative à l'évaluation environnementale du projet cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier en date du **9 avril 2024**.

Un contact sera pris avec vos services pour organiser une visite sur place ainsi qu'une réunion de travail.

L'avis de l'Autorité environnementale vous sera ensuite adressé dans les meilleurs délais.

Le Président de l'Autorité environnementale

Laurent MICHEL